



CHARTRE STOP AU SEXISME

- Afficher et appliquer le principe de tolérance 0.
- Informer pour faire prendre conscience des comportements sexistes (actes, propos, attitudes) et de leurs impacts.
- Former de façon ciblée sur les obligations et les bonnes pratiques de lutte contre le sexisme ordinaire.
- Diffuser des outils pédagogiques aux salariés pour faire face aux agissements sexistes en entreprise.
- Inciter l'ensemble des salariés à contribuer, à prévenir, à identifier les comportements sexistes et à réagir face au sexisme ordinaire.
- Prévenir les situations de sexisme et accompagner de manière personnalisée les victimes, témoins et décideurs dans la remontée et la prise en charge des agissements sexistes.
- Sanctionner les comportements répréhensibles et communiquer sur les sanctions associées.
- Mesurer et mettre en place des indicateurs de suivi pour adapter la politique de lutte contre le sexisme ordinaire.

Avec vous de A à Z

